

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2011002

Signataire : NL/HR

OBJET :Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération n° 334 du 16 décembre 2010 relative à la signature d'avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance de subvention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec l'association Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel.

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR